

RÈGLEMENT Bourse Municipale BAFA 2022



Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme obligatoire pour accéder à l'emploi dans la filière de l'animation.

Pour favoriser l'accès de jeunes velauxiens à cette formation payante, la ville de Velaux met en place une « Bourse municipale BAFA 2022 ».

1. RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Pour déposer un dossier, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir 16 ans révolus au 1^{er} juillet 2022
- Etre résidant de Velaux depuis au moins 1 an
- Avoir un projet ou une motivation dans lesquels s'inscrit le besoin de passer le BAFA
- Justifier de ses conditions de ressources, ou de celles de sa famille (voir point 5. du présent règlement)
- Déposer son dossier complet avant les dates suivantes :
 - ⇒ 1^{ère} session de dépôt des dossiers : Vendredi 27 mai 2022
 - ⇒ 2^{ème} session de dépôt des dossiers : Vendredi 17 juin 2022

NB: Les dossiers de candidature seront traités en priorité par ordre d'arrivée

2. MODALITÉS PRATIQUES ET RETRAIT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont :

- Téléchargeables sur le site internet : www.velaux.fr; et sur le portail famille Velaux https://portail-famille.mairie-de-velaux.fr/guard/login
- Disponibles en version papier : Au centre de loisirs LE&C Velaux (avenue Antoinette de Beaucaire) ; Au service vie scolaire de Velaux (hôtel de ville, 997 avenue Jean Moulin)

3. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les dossiers complets seront étudiés par une commission composée de personnels municipaux et de représentants du centre de Loisirs Velaux (LE&C Grand Sud). Les candidats pourront également être auditionnés par la commission.

Les décisions d'attribution de bourses sont prises une semaine après la date limite de dépôt. Elles sont ensuite communiquées aux candidats retenus.

4. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

⚠ Le candidat s'engage à suivre la formation générale BAFA dans son intégralité, et à effectuer les 14 jours du stage pratique BAFA au sein du centre de loisirs LE&C de la commune de Velaux.

5. MONTANT DE LA BOURSE ET CRITÈRES D'OBTENTION

La participation financière de la ville est une aide unique, attribuée sur dossier de candidature. Elle vient aider le jeune au financement de la formation générale, dont le coût est de 384 €.

Elle est attribuée selon 3 principaux critères :

- 1/ Le lieu de résidence du candidat
- 2/ Le projet professionnel et/ou le parcours du candidat
- 3/ Les ressources du candidat, conduisant à 2 niveaux d'aide possibles :

Niveau d'aide n°1 = 234 €. Conditions : Le stagiaire est allocataire CAF ou est à la charge d'une personne allocataire CAF, avec un quotient familial CAF inférieur ou égal à 1200. Ou Le stagiaire réside dans un foyer fiscal ne payant pas d'impôt sur le revenu.

Niveau d'aide n°2 = 134 €. Le stagiaire est allocataire CAF ou à la charge d'une personne allocataire CAF, avec un quotient familial CAF supérieur à 1200. Ou le stagiaire réside dans un foyer fiscal payant un impôt sur le revenu.

6. SUIVI DES BOURSIERS

Le stagiaire s'inscrira au BAFA 2022 auprès de l'organisme LE&C Formation. L'organisme LE&C Formation suivra le candidat dans sa démarche d'obtention du BAFA, et lors des étapes auprès des différents partenaires (CAF, Etat, ville).

L'organisme de formation LE&C et le centre de loisirs LE&C Grand Sud transmettent au pôle enfance Velaux un état de l'assiduité du candidat.

7. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE

La Bourse sera versée directement à l'organisme LE&C Formation pour la formation générale, dans un délai de 30 jours, sur présentation d'une facture et de l'attestation de présence du candidat.

Le candidat devra avoir réalisé sa formation générale et son stage pratique dans un délai maximal de 6 mois à compter de l'acceptation de sa candidature par la commission.

En cas d'abandon du candidat avant la formation d'approfondissement, il est entendu que l'organisme de formation ne pourra pas réclamer à la collectivité la somme correspondant à la session d'approfondissement non réalisée par un candidat.

L'abandon avant finalisation clôturera le dossier de bourse. Le candidat concerné se verra dans l'interdiction de présenter une nouvelle demande.

8. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION LE&C

Le versement de la bourse municipale est strictement conditionné à la participation à la formation générale, et à la réalisation du stage pratique sur le centre de loisirs LE&C de Velaux. L'organisme formateur LE&C s'engage ainsi à veiller à ce que ces conditions soient remplies par tout candidat sélectionné.

La prestation de formation par LE&C Formation comprend à minima les éléments suivants :

- L'organisation de la formation générale BAFA en demi-pension sur Coudoux ;
- Les supports pédagogiques de formation ;
- Le calcul des frais de dossier et d'inscription, à répartir entre le boursier et la collectivité;

LE&C Formation conduira également le stagiaire vers la session d'approfondissement du BAFA

MODALITÉS DE COMMUNICATION

Les modalités conventionnelles de communication de la ville sont :

- Apposer le présent règlement de la bourse, le dossier de candidature, avec les informations liées à la formation BAFA 2022 à l'entrée du centre de loisirs ;
- Mettre à disposition les informations et permettre le téléchargement des documents sur le site internet de la commune ;
- Afficher les informations sur les panneaux lumineux de la commune.

Les modalités conventionnelles de communication de l'organisme de formation sont :

- Apporter une communication sur le dispositif « Bourse Municipale au BAFA 2022 » aux jeunes le sollicitant directement et pouvant entrer dans les critères d'attribution.